

Marc Baum  
Député

Luxembourg, le 11 novembre 2019

**Concerne : Question parlementaire relative au dispositif concernant la lutte contre le chômage de longue durée introduit en 2017**

Monsieur le Président,

*Conformément à l'article 83 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante au Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire.*

En date du 1er août 2017 est entré en vigueur un nouveau dispositif législatif visant à lutter contre le chômage de longue durée. En effet, selon les chiffres les plus récents disponibles<sup>1</sup> 6.695 des 14.692 personnes au chômage (46%) en septembre 2019 seraient inscrites à l'ADEM depuis plus de 12 mois.

Le dispositif introduit en 2017 visait à faire baisser ce nombre et d'offrir aux demandeurs d'emploi des emplois stables dans les secteurs public, parapublic et social au lieu de leur proposer des activités rémunérées temporaires n'offrant souvent pas de réelles perspectives de carrière professionnelle aux personnes concernées.

Le financement de ces nouveaux emplois prévu par le dispositif en question est en large partie assumé – au moins dans un premier temps – par le Fonds pour l'Emploi. En effet l'employeur qui crée un tel emploi bénéficie d'une aide de la part du Fonds pour l'Emploi à concurrence de 100% des frais salariaux, plafonnés à 150% du SSM pour la première année, de 80% pour la deuxième année et de 60% pour la troisième année.

Pour la première année, suite à l'entrée en vigueur du nouveau dispositif le nombre de contrats à durée indéterminée pour lesquels cette nouvelle aide pouvait être accordée était limité à 150 afin d'assurer une bonne prise en charge du dispositif et une évaluation de la nouvelle mission pour le Fonds pour l'Emploi. Pour les années budgétaires 2018 et 2019, ce nombre est passé à 400 nouveaux contrats et le projet de budget pour 2020 prévoit une reconduction du dispositif pour 400 nouveaux contrats supplémentaires.

Partant, je voudrais poser les questions suivantes au Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire :

- 1) Combien d'emplois à durée indéterminée bénéficiant de l'aide prévue par la loi du 20 juillet 2017 ont été créés pendant les années 2017, 2018 et 2019 ?
- 2) Monsieur le Ministre peut-il me fournir pour ces deux années une répartition des emplois créés selon les différents secteurs (Etat, Communes ou syndicats communaux, SIS, asbl., fondations) pouvant bénéficier de l'aide susmentionnée ?
- 3) Monsieur le Ministre peut-il également me fournir une liste des communes et des syndicats communaux ayant créé de tels emplois en indiquant pour chaque commune et syndicat communal le nombre d'emplois créés en 2017, en 2018 respectivement en 2019 ?

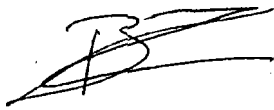
---

<sup>1</sup> <https://adem.public.lu/fr/publications/adem/2019/Chiffres-cles-2019-09.html>

Dans l'exposé des motifs de la loi du 20 juillet 2017, votre prédécesseur a expliqué qu'il s'agirait de transformer des mesures temporaires telles que les occupations temporaires indemnisées en vrais emplois.

- 4) Monsieur le Ministre peut-il me fournir le nombre d'OTI auprès de l'Etat et des communes transformées en emplois à contrats à durée indéterminée suite à l'introduction du nouveau dispositif ? Depuis, le nombre d'OTI dont bénéficie l'Etat et les communes a-t-il baissé ?
- 5) De nouvelles OTI à contrat déterminée ont-elles été créées ? Si oui, quel en est le nombre exact ?
- 6) Le nouveau dispositif a-t-il fait l'objet d'une évaluation depuis son introduction, respectivement les personnes ayant bénéficié du dispositif dès l'année de son introduction, sont-ils toujours en emploi stable ?
- 7) Quel a été l'impact de ce dispositif sur l'évolution du chômage de longue durée ? A-t-il pu réduire l'extension des années sans emploi ? Monsieur le Ministre peut-il me faire part d'une analyse chiffrée de cet impact ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments respectueux.



Marc BAUM  
Député



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff  
Service des séances plénières et  
secrétariat général  
Tél : 466.966.223  
Fax : 466.966.210  
e-mail : calff@chd.lu

**Monsieur Marc Hansen**  
**Ministre aux Relations avec le Parlement**  
**Luxembourg**

Luxembourg, le 11 novembre 2019

**Objet : Question parlementaire n° 1466 du 11.11.2019 de Monsieur le Député Marc Baum -  
Dispositif concernant la lutte contre le chômage de longue durée introduit en 2017**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

**Fernand Etgen**  
**Président de la Chambre des Députés**